



NewSport
22 B chemin du Jas Vieux
13620 CARRY LE ROUET
06.22.04.10.93 // 04.86.64.76.03

Règlement Intérieur 2020 / 2021

Article 1 – INSCRIPTIONS

L'inscription est obligatoire pour que l'enfant puisse être admis.

La famille doit fournir :

- Certificat Médical de moins d'un an
- Assurance Responsabilité civile
- Un test d'aisance Aquatique pour la section Primaire
- Le présent règlement intérieur daté et signé.
- 2 photos d'identité (sauf pour les stages multi activités)

Article 2 – RESERVATIONS

Les réservations s'effectuent durant la période d'inscription dans la limite des places disponibles. Toutefois, ces inscriptions peuvent être prolongées en cas de non remplissage.

Des renseignements vous seront demandés lors de l'inscription :

Nom, Prénom de l'enfant, date de naissance, allergie et périodes de présence de l'enfant.

Date de la réservation, signature.

Les réservations doivent être faites soit :

- ☐ NewSport : 29 rue Joliot Curie 13960 Sausset les pins
- ☐ Boîte aux lettres : NewSport 29 rue Joliot Curie 13960 Sausset les pins
- ☐ adressées par télécopie au n° 04.42.06.57.52
- ☐ par mail : newsportasso@gmail.com
- ☐ sur internet : www.newsportasso.fr (pour les stages multi-activités)

Article 3 – HORAIRES D'OUVERTURE

A consulter selon les créneaux horaires.

Article 4 – FONCTIONNEMENT

• RECOMMANDATIONS AUX PARENTS

Toute absence devra nous être signalée par téléphone au :

06.22.04.10.93 ou au 07.83.75.10.49

Marquer les vêtements des enfants.

Pour chaque jour, prévoir des vêtements et chaussures adaptés à la saison et aux activités (une casquette en période estivale, un manteau chaud et un bonnet pour la période hivernale...).

En cas de fièvre, douleur... les parents seront systématiquement prévenus.

Sur demande de l'équipe d'encadrement, NewSport peut être amené à juger de l'opportunité d'une exclusion, notamment dans les cas suivants :

- ☐ Indiscipline notoire,
- ☐ Retard important ou répétitif dans la reprise des enfants après l'heure de fermeture,
- ☐ Refus des parents d'accepter le présent règlement.

L'exclusion peut être temporaire ou définitive. Il n'y aura pas de remboursement pour une exclusion sur ces motifs.

Aucun médicament ne sera administré par le Personnel (cf décret n° 2002-883 du 3/5/02) même sur présentation d'une ordonnance.

Article 5 - RESPONSABILITE GENERALE

NewSport est responsable des enfants pendant les heures d'ouverture.

Un enfant ne pourra repartir « *seul ou accompagné d'un autre mineur* » sauf autorisation écrite des parents.

Cette solution est toutefois vivement déconseillée pour des questions de sécurité.

Article 6 - RESPONSABILITE DES PARENTS

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant.

L'assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages pour les activités extra scolaires doit être souscrite par les parents et adressée lors de l'inscription.

En cas de fièvre, de symptômes ou de suspicion de COVID-19 l'enfant ne pourra être accueilli par NewSport.

Article 7 – TARIF ET FACTURATION

Le tarif inclus : l'encadrement, les assurances, les transports, les prestations, le matériel et les activités.

Des frais de dossier seront demandés à l'inscription et valable seulement pour la période ou la section concernée (sauf pour les résidents de Carry le Rouet).

Les enfants habitants en dehors de la Commune de Carry le Rouet pourront être accueillis, dans la limite des places disponibles, au tarif établi **sur la grille de tarif** .

La facturation est établie suivant la fiche d'inscription remise par la famille.

Aucune journée d'absence ne pourra être déduite, ni remplacée.

En cas d'annulation pour raison sanitaire indépendante de notre volonté, NewSport ne sera pas tenu de rembourser les versements compte tenu que l'adhésion est une adhésion annuelle.

Article 8 - ABSENCES

Aucune journée d'absence ne pourra être déduite.

Elles doivent obligatoirement être signalées à NewSport.

Article 9 – TRANSPORT EN BUS, MINI BUS ET VEHICULES

NewSport se charge du transport des enfants en bus ou en minibus sur les différents sites de pratiques d'activités auprès d'un transporteur agréé ou bien avec les véhicules de l'association.

Article 10 - ACCEPTATION

Le seul fait d'inscrire un enfant à NewSport constitue pour les parents une acceptation de ce règlement qui sera mis à disposition à la salle annexe du complexe sportif.

Article 11 – PAIEMENT

Le règlement total devra se faire à l'inscription.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence.

Toute adhésion commencée ne fera l'objet d'aucun remboursement ni avoir.

Le paiement doit être adressé :

- 1. par chèque à l'ordre de NewSport.**
- 2. par espèces.**
- 3. par chèques vacances.**

Ce paiement doit être adressé lors de l'inscription.

Un reçu avec le récapitulatif des prestations pourra vous être adressé sur demande.

Article 12 – SECTION

MATERNELLES MULTI-ACTIVITES :

L'Ecole du Sport fonctionne le lundi avec des horaires attribués par tranche d'âge. Les enfants de 3 à 4 ans sont concernés.

Les enfants sont accueillis dans les locaux situés :

Gymnase du complexe sportif –13620 CARRY LE ROUET.

Les enfants sont récupérés directement à l'école le lundi à Carry le rouet sur demande.

LES MERCREDIS DE NEWSPORT :

Les Mercredis de NewSport fonctionne le mercredi avec des formules différentes. Les enfants de 4 à 12 ans sont concernés.

Les enfants sont accueillis dans les locaux situés :

Salle Annexe et complexe sportif –13620 CARRY LE ROUET.

Les parents prévoiront un pique-nique froid pour le repas du midi ainsi qu'un goûter.

Les accueils des enfants se feront de 8H30 à 17H45 , Salle Annexe et complexe sportif –13620 CARRY LE ROUET.

Les départs se font de 16h45 à 17h45 Salle Annexe et complexe sportif –13620 CARRY LE ROUET.

STAGE MULTI ACTIVITE :

Les Stages Multi Activités fonctionnent du lundi au vendredi de 8h45 à 17h15 pour les accueils libres et du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 pour les garderies. Les enfants de 4 ans à 17 ans sont concernés par ces stages.

Article 13 - FIN DE SERVICE

Concernant les mercredis du sport, NewSport ferme ses portes à **17h45**.

Concernant les stages multi-activités, NewSport ferme ses portes **18h00**.

Concernant les Maternelles multi-activités, NewSport ferme ses portes à **17h50**.

En conséquence, les parents prendront les dispositions nécessaires pour venir chercher leurs enfants, ou les faire récupérer par une personne majeure autorisée, avant l'heure de fermeture.

Le présent règlement est téléchargeable sur le site internet ou pourra être remis sur demande.

NEWSPORT se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.